



Un homme a été renvoyé devant le tribunal militaire pour s'expliquer sur l'acquisition d'uranium, munitions et mèches blanches susceptibles de rentrer dans la fabrication des explosifs. Des faits qualifiés d'actes de terrorisme que le mis en cause nie.

Écroué à la prison centrale de Yaoundé-Kondengui depuis 2015, M. Ndjidda Abba Gana alias Aladji Kaka, un homme d'affaires basé à Ngaoundéré, a été renvoyé devant le Tribunal militaire de Yaoundé pour répondre des faits de non-dénonciation et tentative de financement d'actes de terrorisme.

Il lui est reproché d'avoir acheté des produits susceptibles de rentrer dans la fabrication des explosifs. Il s'agit de la poudre d'uranium, des mèches blanches ainsi que des lacets de chaussures. De plus, le mis en cause est accusé d'avoir tenté de s'approvisionner en armes et munitions par la même occasion chez un certain Yaouba, un ancien militaire retraité.

Ce dernier est soupçonné, d'appartenir à la «Seleka» une coalition ethnique à coloration religieuse musulmane constituée en août 2012 de groupes rebelles pour chasser du pouvoir l'ancien président centrafricain François Bozizé. Des accusations que l'homme d'affaires qui s'exprime uniquement en langue «Kanuri» parlée à l'Extrême-Nord du Cameroun, a rejetées en bloc le 1^{er} septembre 2021.

Vêtu d'une tenue traditionnelle bleue, M. Ndjidda Abba Ganas'est évertué à démontrer et convaincre le tribunal de son innocence des faits qui lui sont reprochés. De fait, le 7 décembre 2015, le mis en cause avait été arrêté par les éléments de la direction de la recherche extérieure (DGRE) à la gare ferroviaire de Yaoundé.

Il sortait de la ville de Bertoua dans la région de l'Est à destination de Douala dans le Littoral. Le commissaire du gouvernement (procureur de la République) précise en outre que le mis en cause aurait eu des conversations téléphoniques avec des individus soupçonnés d'appartenir à la secte islamiste Boko Haram qui sévit à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Le représentant du parquet souligne que pendant son interrogatoire au Secrétariat d'Etat à la défense (SED), M. Ndjidda Abba Gana a nié les faits. Et devant la barre, il a maintenu sa position le 1er septembre 2021.

Pour sa défense, l'homme d'affaires a nié avoir détenu la poudre d'uranium, les lacets. Il a clamé son innocence par rapport aux accusations selon lesquelles, il aurait tenté d'acquérir des armes et munitions et aurait eu des conversations téléphoniques avec les membres de Boko Haram.

À la question de son conseil de savoir si ces produits font partie de ses marchandises. L'homme d'affaires a étalé devant le tribunal ce qu'il dit être ses deux activités principales. La première consiste en la vente et l'échange des devises qui l'oblige à effectuer régulièrement les voyages entre Ngaoundéré et Douala.

La seconde activité, dit-il, c'est l'exploitation d'un site d'or situé à Abong-Mbangdont il est propriétaire à la suite d'un agrément obtenu en 2009. Le détenu explique que son chantier d'ex traction d'or emploie de nombreux ouvriers.

Il soutient que ses activités sont légales et reconnues par les autorités compétentes. «Mes activités ne s'apparentent pas aux actes et financement d'actes de terrorisme comme le prétend l'accusation», a-t-il déclaré.

Le commissaire du gouvernement, quant à lui, compte faire ses réquisitions le 6 octobre 2021 date de la prochaine audience. . Signalons que cette affaire a déjà fait l'objet d'un examen devant la même juridiction sous une première collégialité.

Mais elle a pris du retard pour avoir été reprise par un second collège de juges le 19 mars 2018. Date à laquelle l'avocat de l'accusé avait contesté le fait que son client avait été auditionné au SED sans interprète alors qu'il a des difficultés à s'exprimer dans la langue française. Et depuis lors, M. Ndjidda Abba Gana croupit en prison.

Kalara